

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2023

Le 11 mai 2023, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 23 mai 2023 à 19 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Florian MALARD.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 14 voix le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de reprise du mur de soutènement de la STEP Rafour sont inscrits au budget 2023.

Une première publication du Marché A Procédure Adapté concernant ce projet a été faite le 21 novembre 2023. A l'issue de cette publication, le 16 décembre 2023, aucune offre n'a été faite. Après une consultation auprès du Centre de Gestion 01, le service juridique nous informe que lorsqu'il n'y a aucune candidature déposée dans les délais prescrits, il est possible de passer un marché sans publicité, ni mise en concurrence, ou une consultation d'au moins 3 entreprises. Une consultation a donc été faite par la Commune le 23 février 2023 auprès de 6 entreprises. A l'issue de cette consultation, seule une entreprise a fait une offre. Celle-ci a été analysée en prenant en compte les choix indiqués dans les documents de la publication du Marché A Procédure Adaptée.

Monsieur le Maire informe le conseil de sa décision sur ce projet. L'entreprise ayant obtenu le marché est l'entreprise DUMAS TP sise ZA de Penaye Est 01300 CHAZEY-BONS pour un montant de 143 740€ HT.

CONVENTIONS

- Fourniture de repas entre l'EHPAD et la Commune (Restauration scolaire) :

Monsieur le Maire rappelle que les repas de la cantine scolaire sont préparés par l'EHPAD. La convention actuelle entre les deux parties datant de 1999, il convient de la mettre à jour.

Les principaux changements interviennent sur les horaires de récupérations des plats par les agents du service technique, les modalités de transmission de la détermination du nombre de repas, il est également indiqué que 2 rencontres par an entre les représentants des deux parties, seront effectuées afin de pouvoir évaluer la prestation de fourniture de repas ainsi que sa gestion.

Le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

- Relampage LED des bâtiments communaux entre la CCPA et la Commune :

Monsieur le Maire indique que le Conseil a précédemment délibéré pour cette convention lors du conseil municipal du 29 novembre 2022, mais que celle-ci doit être réajustée suite à la modification de devis.

Pour rappel, la CCPA aide les communes grâce à un dispositif exceptionnel pour faciliter et amplifier le relampage des bâtiments communaux par des modules LED. En effet, certains espaces des bâtiments communaux n'avaient pas été chiffrés dans le devis. Les devis concernant la salle de musique et les sanitaires de la cantine ont été ajoutés. Le montant total de cette opération représente un coût de 13 951.60€ HT. L'aide financière sollicitée auprès de la CCPA est à hauteur de 75% du montant des dépenses soit 10 463.70€ HT, le reste à charge pour la commune est de 3 487.90€ HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à la signature de la convention.

- Autorisation de la pratique de parapente :

Monsieur le Maire informe le conseil que le Président de l'association Ailes du Bugey souhaite mettre en place une convention d'autorisation à usage en vue de la pratique du parapente sur un terrain communal sis à Montracul au Chanay, parcelle cadastrée A 2545.

Aucun frais, de la part de la Commune n'est à prévoir pour cette activité. Monsieur le Maire indique que cela est positif pour la Commune, puisque c'est une activité plein air de plus à proposer aux administrés ou touristes.

Madame Christiane TIVEDDU demande quelle serait la responsabilité de la commune si il y a un accident.

L'article 3.3 de la convention indique : « [...] Le preneur assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation de l'activité et l'entretien des lieux précités. Le propriétaire bénéficiera de la RC des preneurs pour tout litige ou dommage relatifs aux activités statutaires de la FFVL. sur le terrain, objet de la convention. [...] »

Le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

- Prestation de fauchage :

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des chemins communaux par fauchage et débroussaillage est entre autres assuré par Monsieur Laurent REVERDY. La convention actuelle date du 28 novembre 2016. Il convient de revoir cette convention afin d'apporter des précisions sur les secteurs de passage. Jean-François BONIN qui a rencontré récemment Monsieur REVERDY, présente au conseil l'annexe de la convention qui reprend le détail des lieux de fauche et débroussaillage qui vont nécessiter un passage par an et d'autres 2 passages. Il indique également d'autres prestations que Monsieur REVERDY est en mesure d'effectuer à la demande de la Commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à la signature de la convention.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCPA STEP

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune dispose d'un montant de 111 483€ sur 3 ans dans le cadre du fond de concours subventionné par la CCPA. Les travaux de réaménagement du Square du 19 mars sis place de la Mairie ont permis d'utiliser les droits de la Commune pour ce fonds de concours à hauteur de 15 266.23€.

Ainsi le solde restant de cette subvention est de 96 216.77€.

Le choix de l'entreprise concernant les travaux de reprise du mur de la STEP Rafour est fait. Le montant total du projet se porte à 170 372.46€ HT (Maitre d'œuvre, études topographiques et géotechniques, parutions annonces légales et travaux)
Lors du vote du budget il avait été proposé d'utiliser le fond de concours pour ce projet.
La CCPA subventionne à hauteur de 50% du montant des travaux HT, 85 186.23€ seront demandés.

Le solde de cette subvention sera ainsi de 11 030.54€ pour la dernière année et dernier projet d'utilisation en 2023.

Le conseil vote à l'unanimité la sollicitation de la CCPA dans le cadre du fond de concours pour ce projet.

PROJET JEUNES – ANIMATEUR JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015 il n'y avait plus d'offre de loisirs ni de lieux d'accueil pour les jeunes de 11 à 15 ans qui étudient au collège de l'Albarine et résidents dans la vallée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un animateur est présent afin de proposer ce service adapté au public jeunesse pour différentes activités sportives, culturelles... Cet animateur est sous la responsabilité du CSCA dans le cadre des activités sociales du Centre. La Maire de St Rambert-En-Bugey met à disposition un local dédié et équipé, elle en assure les dépenses relatives au fonctionnement (chauffage, eau et électricité).

La CAF subventionne cette prestation de service à hauteur de 39.75% soit 20 300€/an. Le reste à charge est de 30 766€. Ce montant reste à charge de l'Entente Communautaire suivant la clé de répartition.

Arandas	3,03 %	932,21 €
Argis	8,09 %	2 488,97 €
Chaley	2,80 %	861,45 €
Cleyzieu	2,60 %	799,92 €
Conand	2,17%	667,62 €
Nivollet-Montgriffon	2,28 %	701,46 €
Oncieu	1,86%	572,25 €
Saint-Rambert-en- Bugey	42,94 %	13 210,92 €
Tenay	20,45 %	6 291,65 €
Torcieu	13,78%	4 239,55 €
		30.766,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité, la part de prise en charge de la commune pour cette prestation de service soit 6 291.65€/an.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique que plusieurs décisions modificatives doivent être prises sur le budget général et sur le budget de l'eau.

Budget Général :

- Suite à l'ouverture des plis concernant le projet de reprise du mur de soutènement de la STEP Rafour, le montant des travaux est supérieur à l'estimation faite par le maître d'œuvre. Il convient donc de passer par une décision modificative pour un montant de 3.600 €.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
2315-142	Bâtiments divers				- 3 600.00 €
2315 - 250	Mur STEP	+ 3 600.00€			
	TOTAL	+ 3 600.00€			- 3 600.00€

- Suite au début de travaux de voirie concernant un mur qui s'effondre, au niveau des anciennes cités Cleyzeau, l'entreprise GALIZZI a contacté Monsieur Christian SAVOI et Jean-François BONIN pour des complications sur le chantier. Il est nécessaire d'effectuer d'autres travaux et cela apporte une hausse du montant du devis initial. Un virement de crédit de 1 700€ est ainsi nécessaire.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
2315-142	Bâtiments divers				- 1 700.00 €
2315 - 252	Travaux de voirie divers	+ 1 700.00€			
	TOTAL	+ 1 700.00€			- 1 700.00€

Budget Eau et Assainissement :

- Suite à l'avancement des travaux à la Source du Tunnel, les crédits inscrits à l'opération ne sont pas suffisants. Une décision modificative est nécessaire pour un montant de 6 300€.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
020	Dépenses imprévues				- 6 300.00€
2315-51	Conduite eau source tunnel	+ 6 300.00€			
	TOTAL	+ 6 300.00 €			- 6 300.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Rapport sécurisation de la falaise**

Monsieur le Maire et Jean-François BONIN présente au conseil le rapport sur la problématique de chutes de blocs rue de la Gare effectué par l'entreprise PYRITE INGENIERIE, ainsi que l'estimation du coût des travaux.

Il en découle que les travaux peuvent se faire sur deux tranches. La 1^{ere} est à réaliser dans les 2 ans qui suivent l'étude (coût des travaux estimés à 97 439.10€ TTC) et la 2nde à réaliser dans les 5ans (coût des travaux estimés 205 042.20€ TTC). La totalité du projet porte donc sur un montant de 302 481.30€ TTC.

Jean-François BONIN explique qu'il est possible de solliciter le fond Barnier pour ces opérations de sécurisation.

➤ **Tour de France**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est organisée en Maire, le samedi 27 mai 2023 avec les Présidents de toutes les associations de Tenay. Cette réunion a pour but de s'organiser sur les animations possibles lors du passage des coureurs du Tour de France le 14 juillet prochain. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été décidé de ne pas faire de cérémonie de commémoration ce jour là puisque toutes les routes seront barrées ce qui risque de rendre les entrées et sorties de Tenay très compliquées.

➤ **Dépliant touristique Mairie**

Coralie GRABIT rappelle au conseil qu'une mise à jour du dépliant touristique pour le Khrôma Festival a été faite, pour une version « Commune », il convient maintenant d'en définir les lieux de distribution. Les commerçants de la commune ont eu des flyers distribués pour une mise à disposition aux administrés et touristes. Plusieurs propositions sont faites : Office du tourisme de Hauteville, de Pérouges, le Musée des traditions bugistes de St Rambert-En-Bugey, les Auberges d'Evosges et d'Aranc, la fruitière d'Aranc, la MJC d'Ambérieu-En-Bugey ainsi que les Mairies des communes alentours.

➤ **Fresques Khrôma Festival**

Coralie GRABIT informe que l'entreprise en charge des 3 fresques cette année a commencé les travaux de préparation des murs.

Les 3 projets sont projetés au conseil. Celle qui doit recouvrir le transformateur représente les activités plein-air possible sur la commune. A l'unanimité il est demandé de supprimer les noms des sites sur la fresque.

Concernant la fresque avec les deux enfants pêcheurs, il est demandé de pouvoir changer l'orientation des deux enfants.

Concernant la 3^{ème} fresque dans le virage de la sortie de Tenay côté Belley, rien n'est à modifier.

Coralie GRABIT informe avoir demander un devis pour repeindre les poteaux des garages Cleyzeau. Le conseil décide de laisser le choix de couleurs aux artisans.

➤ **CAUE**

Coralie GRABIT fait un compte rendu au conseil de son rendez-vous avec le CAUE du 5 mai 2023.

Le but étant d'avoir un projet conseil pour l'aménagement de la placette Sallier devant la poste. Suite à la démolition du massif de fleurs, un grand espace est disponible. Plusieurs propositions sont attendues de la part du CAUE.

➤ **LOYERS IMPAYES**

Monsieur le Maire informe au conseil que sur les deux procédures d'huissier engagées par la commune en début d'année. L'une d'entre était assignée au Tribunal le lundi 22 mai 2023. Il faut attendre un retour de l'avocat et de l'huissier pour la suite de la procédure.

➤ **EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC**

Stéphanie AMOURIQ indique au conseil que l'entreprise BABOLAT effectue les travaux de modifications des horloges sur les luminaires jeudi 25 mai 2023. L'extinction de l'éclairage public de 23 H 00 à 5 H 00 sera très prochainement en place. Les panneaux d'informations aux entrées de la commune seront également installés. Une communication sera également faite sur le petit bulletin de la commune.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure trente minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 27 juin 2023,

Le secrétaire de séance,
Stéphanie AMOURIQ



Le Maire,
Gaël ALLAIN

